



## **AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par les projets de règlement suivant :

- Premier projet de règlement omnibus numéro 1037-09-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé ;
- Premier projet de règlement omnibus numéro 1038-01-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 1038-2017;
- Premier projet de règlement omnibus numéro 1039-01-2019 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1039-2017;
- Premier projet de règlement omnibus numéro 1041-01-2019 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 1041-2017;
- Premier projet de règlement omnibus numéro 1042-02-2019 modifiant le règlement de construction numéro 1042-2017, tel qu'amendé;
- Premier projet de règlement numéro 1037-10-2019, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone P4P-23 pour permettre l'agrandissement de la résidence supervisée au 871, rue du Violoneux.

AVIS est par les présentes, donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue lundi le 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil a adopté le premier projet de règlement omnibus numéro 1037-09-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017 tel qu'amendé, le premier projet de règlement omnibus numéro 1038-01-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 1038-2017, le premier projet de règlement omnibus numéro 1039-01-2019 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1039-2017, le premier projet de règlement omnibus numéro 1041-01-2019 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 1041-2017, le premier projet de règlement omnibus numéro 1042-02-2019 modifiant le règlement de construction numéro 1042-2017 tel qu'amendé et le premier projet de règlement numéro 1037-10-2019, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone P4P-23 pour permettre l'agrandissement de la résidence supervisée au 871, rue du Violoneux.
2. Pour faire suite à l'adoption de ces projets de règlements, une assemblée publique de consultation aura lieu mercredi le 17 avril à 19 heures dans la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont.
3. Que le but de cette assemblée est le suivant :
  - Expliquer les projets de règlement;
  - Identifier la disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
  - Expliquer que les personnes intéressées ont le droit de déposer à la municipalité une demande afin que cette disposition soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter;
  - Expliquer les modalités d'exercice de ce droit.
4. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du Conseil désigné par lui, expliquera les projets de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces sujets.
5. Que les projets de règlement numéros 1037-09-2019, 1037-10-2019 et 1038-01-2019 relatifs au zonage et au lotissement, contiennent des dispositions qui s'appliquent particulièrement à une zone, à un secteur de zone ou à une partie de territoire. Leur illustration peut être consultée au service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la ville.

Tous les projets de règlements, les grilles des usages et normes et les plans peuvent être consultés à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi ou sur le site internet de la Ville au [www.bromont.com](http://www.bromont.com).

Bromont, ce 2<sup>e</sup> jour d'avril 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du Service du greffe et des affaires juridiques